

[Text]

you, Colonel Bourne, advise your Minister on all matters of illegality that came to your attention from any direction?

Colonel R. P. Bourne (ADM, Police and Security Planning and Analysis, Secretariat, Ministry of the Solicitor General): I think we should clarify Mr. Patrick Banning. I am not aware that he was assigned to the G-4 group. Patrick Banning was seconded to me as a staff sergeant in the summer of August, 1971, and he stayed with me as Director of Security Policy until about June, 1973, when he was re-assigned to duties in the Force.

Mr. Fox: Could you perhaps elaborate on what Mr. Banning was doing?

Col Bourne: He was Director of Security Policy: he was the first one. In those days he really had two functions as opposed to the five which you heard about in the briefing the other day. One was the analysis of security information; the other was the formulation of security policy on behalf of the ministry.

By "security policy" I mean how we screen personnel in the Public Service; how we protect buildings; how we protect people; how we protect computers; how we guard buildings with security cars; and that kind of thing. That is essentially what now-Superintendent Banning did while he was working in that branch.

Mr. Leggatt: Then was he assigned in any way to the G-4 operation?

Col Bourne: Not to my knowledge. I am not a member of the RCMP, so I think that will have to be clarified by the Force.

Mr. Leggatt: Right.

My next question is to General Dare. The Solicitor General has indicated that, as a result of Operation Cathedral, we were able to apprehend a Japanese Red Army terrorist in Canada. My question is this: was the Force of Security aware that that individual was coming to Canada and were they aware of when he came to Canada; or did they only obtain information subsequently that he was in Canada?

Mr. M. R. Dare (Director General, Security Service, RCMP): Madam Chairman, the Force was concerned, as the honourable member will recall, about the general security situation because of the up-coming Olympics at that time. We did not have the specific knowledge as to that person entering Canada until such time as he was in this country. There was a person in the Toronto area who we had reason to believe would be involved in something of this nature, but we had nothing positive. It was a product really of that elementary investigation which led to the specific arresting of that person and the subsequent deportation back to his homeland.

Thank you, Madam Chairman.

Mr. Leggatt: I just want clarify the answer. The answer is no then, that the security service was not aware when he entered the country.

Mr. Dare: No, Madam Chairman.

[Translation]

Bourne. Voici ma question: avez-vous signalé au ministre tous les incidents illégaux que vous avez découverts?

Le colonel R. P. Bourne (sous-ministre adjoint, Secrétariat, Planification et analyse de la police et de la sécurité, ministère du Solliciteur général): Tout d'abord quelques éclaircissements sur M. Patrick Banning. Je ne savais pas qu'on l'avait affecté au groupe G-4. Patrick Banning était mon adjoint en qualité de sergent d'état-major au cours du mois d'août 1971 et il est demeuré en fonction en qualité de directeur de la politique sécuritaire jusqu'en juin 1973. Il a ensuite été muté à un autre poste dans la Gendarmerie.

M. Fox: Pouvez-vous donner quelques explications supplémentaires sur les fonctions de M. Banning?

Col Bourne: Il était directeur de la politique sécuritaire. Il était le premier à occuper ce poste. A cette époque-là, il cumulait deux fonctions et non pas cinq comme on vous a dit lors de la séance d'information de l'autre jour. Il devait tout d'abord faire l'analyse des renseignements sécuritaires. Ensuite il devait formuler la politique sécuritaire du ministère.

Par «politique sécuritaire» j'entends la façon dont nous examinons les antécédents des fonctionnaires, la façon dont nous protégeons les édifices, les gens, les ordinateurs, la façon dont nous assurons la garde des édifices au moyen de voitures de sécurité, etc. C'est essentiellement ce que l'actuel surintendant Banning faisait quand il était au service de la direction.

M. Leggatt: Il a ensuite été affecté de toute façon à l'opération G-4, n'est-ce-pas?

Col Bourne: Pas que je sache. Je ne fais pas partie de la Gendarmerie royale du Canada et vous devrez donc poser cette question aux représentants de la Gendarmerie.

Mr. Leggatt: Très bien.

Ma prochaine question s'adresse au général Dare. Le Solliciteur général a indiqué que par suite de l'opération Cathédrale, nous avions pu arrêter au Canada un terroriste de l'Armée rouge japonaise. Voici ma question: la Gendarmerie ou la direction de la sécurité étaient-elles au courant que cet individu allait venir au Canada et savaient-elles à quel moment; ont-elles obtenu ce renseignement par la suite une fois qu'il était installé ici?

M. M. R. Dare (directeur général, Service de sécurité, GRC): Madame la présidente, la Gendarmerie, l'honorable député s'en souviendra, se préoccupait alors de la sécurité au Canada en prévision des Jeux olympiques. Nous ne savions pas, de façon précise, que cet individu allait arriver au Canada, jusqu'au moment où il l'a fait. Il y a quelqu'un à Toronto que nous soupçonnions d'être impliqué dans une activité de ce genre, mais nous ne savions rien de façon certaine. Ce sont donc les conclusions d'une enquête élémentaire qui ont conduit à l'arrestation de cet individu et à son expulsion.

Merci madame la présidente.

Mr. Leggatt: Je voudrais quelques éclaircissements. Vous me dites que le service de sécurité ne savait pas qu'il allait entrer au pays.

M. Dare: C'est cela.